

Le Mensuel

DE POMPIGNAC

MAGAZINE MUNICIPAL N° 46 - DÉC. 2018



Zoom sur les services techniques p. 16



Marché de Noël p. 18



Théâtre des Salinières p. 23

La Mairie vous souhaite de

Joyeuses
fêtes



Alphonse Mucha, 1860-1939, *L'Hiver*, 1896

Nuit d'hiver

La grande plaine est blanche, immobile et sans voix.
Pas un bruit, pas un son ; toute vie est éteinte.
Mais on entend parfois, comme une morne plainte,
Quelque chien sans abri qui hurle au coin d'un bois.

Plus de chansons dans l'air, sous nos pieds plus de chaumes.
L'hiver s'est abattu sur toute floraison ;
Des arbres dépouillés dressent à l'horizon
Leurs squelettes blanchis ainsi que des fantômes.

La lune est large et pâle et semble se hâter.
On dirait qu'elle a froid dans le grand ciel austère.
De son morne regard elle parcourt la terre,
Et, voyant tout désert, s'empresse à nous quitter.

Et froids tombent sur nous les rayons qu'elle darde,
Fantastiques lueurs qu'elle s'en va semant ;
Et la neige s'éclaire au loin, sinistrement,
Aux étranges reflets de la clarté blafarde.

Oh ! la terrible nuit pour les petits oiseaux !
Un vent glacé frissonne et court par les allées ;
Eux, n'ayant plus l'asile ombragé des berceaux,
Ne peuvent pas dormir sur leurs pattes gelées.

Dans les grands arbres nus que couvre le verglas
Ils sont là, tout tremblants, sans rien qui les protège ;
De leur œil inquiet ils regardent la neige,
Attendant jusqu'au jour la nuit qui ne vient pas.

Guy de Maupassant, *Des vers et autres poèmes* (1880).

JOYEUSES FETES

Les activités de ce mois de décembre vont nous convaincre que nous finirons bien cette année dans une atmosphère de fête et de partage, quelles que soient les difficultés rencontrées. Collecte de jouets et de livres organisée par les parents d'élèves, action Père Noël du secours populaire, fête de l'avant-Noël, organisée par l'association Finger Muppets, marché de Noël devenu journée d'animation et de vente de produits locaux et d'artisanat, projection de cinéma et goûter de Noël offerts aux enfants de la commune par la mairie, goûter de Noël des aînés, repas de Noël de différentes associations... A cela s'ajoutent le théâtre, les expositions et démonstrations artistiques, le bal tango, le café des parents d'élèves, l'audition de fin d'année de l'école de musique, la soirée cabaret de l'Espace citoyen. Un grand merci à tous les organisateurs pour cet optimisme convaincu, cette volonté sans cesse affirmée de maintenir les conditions d'une vie débordante de dynamisme, de générosité et de convivialité.

Les travaux d'amélioration des différents secteurs de la commune continuent aussi, sans fléchir, voirie, effacement des réseaux, adduction d'eau, cheminements piétons, stationnement, sécurité, aménagements paysagers, voie nouvelle, aménagement du centre... Ici ou là des entreprises agissant pour la commune ont du retard, mais sans que l'on désespère d'obtenir leur intervention d'ici à la fin de l'année. Nos services techniques sont mis à l'honneur dans le présent Mensuel, pour montrer leur nouvelle organisation en services structurés, espaces verts, bâtiments, voirie, transports, festivités, propreté et maintenance. Vous les avez vus à l'œuvre pour des travaux d'importance, notamment à Cadouin, à Lannegran. Bientôt des illuminations de fête au bourg vont se déployer, qui prendront en compte l'extension du centre et la connexion de ses différents espaces, la voie nouvelle produisant son effet structurant. L'esprit de travail et de fête font bon ménage, dans un équilibre issu de la participation active des uns et des autres.

Allons de ce pas vers la fin de l'année pour bien achever ce qui est en cours. Nous montrons ici que la vie communale a du sens, que les services de proximité doivent être maintenus, que l'initiative citoyenne doit être encouragée, que la présence attentive des élus et des services est bien appréciable, toutes dispositions largement débattues pendant le récent congrès des maires. Vous lirez ici quelques pages au sujet de l'avenir des communes, largement débattu pendant ce congrès. La nôtre construit pas à pas cet avenir, tout en voulant assurer au mieux le présent. Que les fêtes de fin d'année soient pour nous tous heureuses, en accord avec ce que nous souhaitons pour le bien vivre ensemble dans notre commune.

Denis Lopez
Maire de Pompignac

Le 11/11 - Centenaire de l'Armistice

La cérémonie du 11 novembre a eu cette année une ampleur toute particulière, permettant de célébrer avec intensité le centenaire de l'armistice. Un public de 150 personnes a participé à la cérémonie, ponctuée d'interventions, de chants par la chorale, de pièces musicales par l'harmonie municipale, de discours développés. La gendarmerie, les pompiers avaient envoyés des représentants. Mme la Sénatrice Françoise Cartron nous avait fait l'honneur de sa présence. Vous trouverez sur le site de la commune, la feuille des chants, notice explicative des différents moments de la cérémonie, la lettre du Président de la République, le discours du maire, en attendant la vidéo de l'événement (www.pompignac.fr)

**Bienvenue à Pompignac**

M. Bataille, pompignacais, peintre en lettre depuis des générations, en plein travail sur l'avenue de l'Entre-Deux-Mers



POINT TRAVAUX



AVENUE DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Un point sur les derniers travaux du centre bourg

La priorité a été la sécurisation de l'avenue avec la mise en place de tracés pour les passages piétons, la pose de barrières le long de la route pour protéger les piétons, la mise en place de plots sur le trottoir au carrefour de l'ancienne galerie commerciale et d'une barrière amovible pour délimiter l'espace livraison derrière la salle des fêtes.

Le « chemin des écoliers » qui permet aux élèves de l'école élémentaire de se rendre au restaurant scolaire ou sur les parkings en toute sécurité a été pavé sur sa partie basse et sécurisé par des barrières et un éclairage. De ce chemin, un nouvel embranchement piétonnier pavé mène au nouveau centre commercial.

La voie nouvelle contient trois nouveaux giratoires (dont un double dit « rond-point cacahuète ») qui vont être agrémentés par des bordures pour inciter les conducteurs au contournement. Deux nouveaux candélabres à éclairage LED ont été posés et, comme annoncé dans le précédent *Mensuel*, la ligne Haute Tension A (HTA) a été entièrement enfouie du chemin de la Lande à la voie nouvelle, jusqu'au Pont Castaing et cette opération se poursuivra plus tard sur toute la route de l'Eglise et la route de Touty.

Concernant le stationnement, 19 nouvelles places ont été créés le long de l'esplanade de la salle des fêtes et bientôt 12 nouvelles places seront établies à la place de l'ancien abri bus situé face à la boulangerie. Face aux nouveaux commerces du Parc de Citon, les stationnements qui étaient jusque là mal agencés et privés vont être ouverts au public, constituant 18 places supplémentaires (dont une PMR). L'apport de nouvelles places est de ce fait non négligeable, s'ajoutant aux deux parkings du nouveau centre commercial. Cependant, le parking central de 36 places est souvent saturé par des voitures ventouses, posées là pour du covoiturage (alors qu'une aire de covoiturage a été créée au stade et qu'elle reste vide). Il est donc envisagé de passer l'espace central du parking de 36 places en zone bleue (stationnement de 1 h 30 maximum).

Enfin, le tronçon de l'avenue de la Mairie est définitivement fermé à la circulation de transit. Les élus étudient la mise en place d'un mobilier amovible, installé aux deux extrémités, qui permettrait exceptionnellement un accès pour les cas d'urgence.






**ÉDUCATION CANINE
SUR MESURE
À POMPIGNAC**

TOUTES RACES DU CHIOT AU CHIEN ADULTE

WWW.DRESSAGEDECHIEN-FRANCE.COM

R/ONE

COMMERCE

Educanin 33, éducation canine sur-mesure

Pompignac accueille un nouveau professionnel, EDUCANIN 33, spécialiste de l'éducation du chien toutes races.

Intervenant sur Bordeaux et ses environs, votre éducateur canin travaille sur la communication entre le maître et son chien.

Des cours sur-mesure pour régler des situations et des problèmes particuliers, propres à l'environnement quotidien du chien, en cours individuels ou collectifs.

Troubles comportementaux, désobéissance, mauvaises habitudes, rééducation, promenade pédagogique...EDUCANIN 33 peut se déplacer à votre domicile ou bien vous proposer des séances dans un espace aménagé et sécurisé à Pompignac.

Les séances de dressage sont adaptées aux chiens de toutes races, du chiot à l'adulte.

Infos utiles

06 27 37 31 26

www.dressagedechien-france.com

MARCHÉ DE POMPIGNAC

Un fromager au marché !

A partir de du 30 novembre, la *Tom à Lili* vient s'installer au marché de Pompignac **tous les vendredis matins**. Thomas Lafarge et sa sœur Alicia vous proposent une sélection de fromages de qualité, des fromages des Pyrénées en direct de chez le producteur et des plateaux de fromages sur commande. Venez les rencontrer sur la place de l'Entre-Deux-Mers.

Infos utiles

06 18 14 78 13

latomalili@gmail.com



SANTÉ

Départ à la retraite de Pascal Guiet, kinésithérapeute

Après 34 ans de présence à Pompignac en qualité de kinésithérapeute dans son cabinet situé impasse du Puits, Pascal Guiet prend sa retraite.

« Je remercie tous les patients qui m'ont accordé leur confiance pendant toutes ces années. Nombre d'entre vous m'avez témoigné de la sympathie et de l'amitié.

Toutes ces années ont passé bien vite mais soyez sûrs que j'en garde de superbes souvenirs.

Avec toute ma reconnaissance. »

Pascal Guiet.



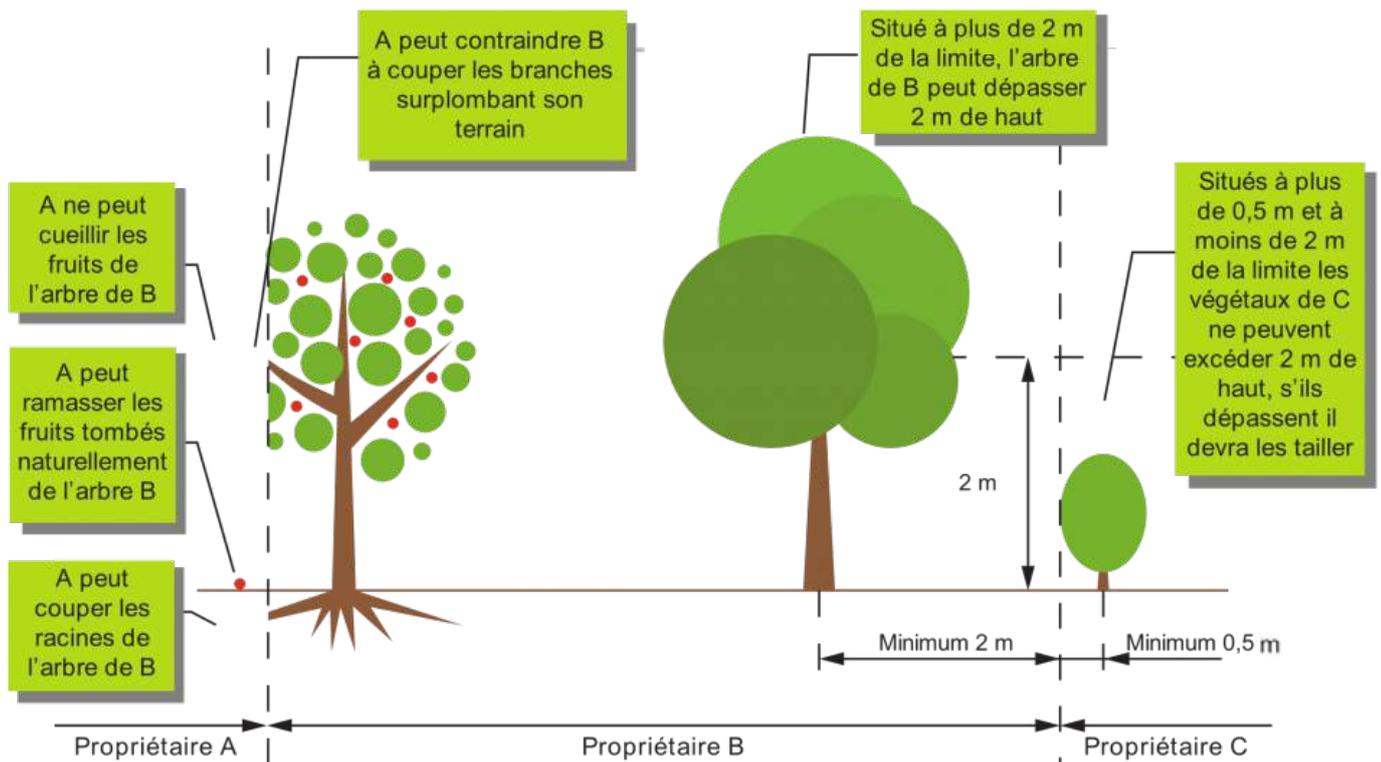
RÉGLEMENTATION

Plantation & entretien des arbres dans son jardin

Quelles sont les distances à respecter pour planter un arbre ?

Lorsqu'il n'y a pas de règlement particulier, les règles de l'article 671 du Code Civil s'appliquent : un arbre de deux mètres ou plus ne doit pas être planté à moins de deux mètres de la limite séparant les deux propriétés. En dessous de cette taille, les plantations doivent respecter une distance de 50 centimètres. Cette distance se mesure à partir du milieu du tronc. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre. Les arbres/arbustes en espalier peuvent être plantés de chaque côté d'un mur mitoyen sans respecter de distance minimum, mais ne doivent pas dépasser la crête du mur.

Dans le cas contraire, un voisin peut demander à ce qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale dans un délai de trente ans (prescription trentenaire). Lorsque ces arbres sont arrachés/abattus, les nouvelles plantations doivent respecter les règles sus-citées.



Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?

Le propriétaire est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public.

Concrètement, un arbre qui se développe chez le voisin n'a que des désavantages. En cas de problème (casse, blessure) suite à la chute d'une branche, le propriétaire sera considéré responsable.

A savoir : les contribuables qui font appel à un salarié à domicile pour l'élagage ne peuvent pas en retirer un avantage fiscal. Le champ d'application du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile recouvre les petits travaux de jardinage, dont la taille des haies et des arbres, mais exclut explicitement l'élagage.

Mon voisin peut-il m'obliger à élaguer ou couper les branches lui-même ?

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.). **Vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage.** La Cour de cassation, dans un arrêt daté du 12 décembre 2008 (n°07-19238) considère ce droit imprescriptible : un voisin peut exiger l'élagage quand bien même les branches empiètent sur son terrain depuis des années et qu'il ne s'est jamais plaint (sauf prescription trentenaire).

Cependant, un voisin est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite séparative des deux terrains. Le propriétaire d'un arbre, même planté à distance légale, est responsable des dommages causés par les racines s'étendant sur les terrains voisins.

En cas de conflit de voisinage, il faut commencer par se rapprocher de son voisin, puis, si nécessaire, envoyer un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception rappelant la loi au propriétaire. Si cela ne s'avère pas efficace (absence de mise en conformité dans un délai d'un mois), vous pouvez saisir le tribunal d'instance. La justice peut proposer un règlement à l'amiable avant d'instruire l'affaire.

NOTA BENE

Nous vous rappelons que les déchets verts ne peuvent pas être brûlés et que vous êtes responsable des déchets verts que vous produisez.

Vous pouvez vous en débarrasser :

- en les amenant à la déchetterie
- Il est possible de louer une benne en Mairie, pour transporter ces déchets,
- en les déposant devant chez soi après s'être inscrit pour la tournée des encombrants qui a lieu une fois par mois.

Portail et clôture : la réglementation à respecter



Tout propriétaire a la possibilité d'installer une clôture pour délimiter son terrain. Cette installation devra obligatoirement respecter un certain nombre de règles issues du PLU de Pompignac.

En bordure de voie :

- les clôtures non occultantes ne peuvent dépasser 1,80m de hauteur, la mesure étant prise au niveau de l'axe de la voie. En zone Uy, la hauteur des clôtures peut atteindre 2,50m.
- la hauteur des clôtures occultantes ne pourra excéder 1,5m, la mesure étant prise au niveau de l'axe de la voie.
- la hauteur des clôtures posées sur un talus sera soumise à l'avis des services compétents.

Les clôtures installées en bordure de voie doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

Formulaire [Cerfa 13703*06](#)

En limites séparatives :

- les clôtures non occultantes ne peuvent dépasser 2m de hauteur, la mesure étant prise au niveau du sol naturel avant travaux. En zone Uy, la hauteur des clôtures peut atteindre 2,50m.
- la hauteur des clôtures occultantes ne pourra excéder 1,8 m, la mesure étant prise au niveau du sol naturel avant travaux.
- la hauteur des clôtures posées sur un talus ou un soutènement sera soumise à l'avis des services compétents.

Les matériaux employés doivent être de conception et de finition propres à éviter tout danger et répondre aux mêmes critères de qualité et d'esthétique que les constructions.



AVEC LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
DONNEZ UN COUP DE MAIN
AU PÈRE NOËL

SOLIDARITÉ

Les actions des Pères Noël verts avec le Secours Populaire de Cenon

Chaque année, dès novembre, les Pères Noël verts du Secours Populaire Français multiplient les activités solidaires afin de collecter des dons financiers, des jouets neufs et des produits de fête pour les plus démunis. Ils permettent à tous de célébrer les fêtes de fin d'année dans la dignité. Grâce aux bénévoles le Secours Populaire peut proposer aux enfants, aux familles en difficulté, aux migrants-réfugiés et aux personnes isolées : cadeaux, jouets, livres, colis alimentaires festifs mais aussi parades, sorties, spectacles, cirque, événements sportifs, séances de cinéma, vacances ou encore repas au restaurant et goûters de Noël.

Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent participer en faisant des dons et/ou en enfilant le bonnet vert.

Pendant cette période festive, l'antenne du Secours Populaire de Cenon organise plusieurs opérations :

- Grand spectacle de Noël le **samedi 15 décembre** au Palais des Congrès,
- Braderies de jouets **mercredi 12 décembre** à la salle Henri Sellier et **jeudi 13 décembre** à la MAC de Brassens,
- Collecte de jouets dans les écoles de Pompignac, **avant le 7 décembre**.

Infos utiles

Secours Populaire de Cenon

05 56 32 38 03

spfcenon@orange.fr



Collecte de jouets

en bon état ou neufs

Avec le Secours Populaire Français, donne un coup de main au Père Noël, apporte un jouet dans ton école, avant le 7 décembre 2018 !



Joyeux Noël

merci pour tout et à tous

30 1988 2018

Secours Populaire Français de Cenon
Rue Alexandre Dumas Bâtiment A 33150 Cenon
spfcenon@orange.fr 05 56 32 22 28
06 26 45 84 94 - 06 888 666 07

2018 BRADERIES JOUETS

Mercredi 12 décembre

Salle : HENRI SELLIER Cité H. Sellier
RUE GABRIEL BES 33150 CENON (Ligne A arrêt Anatole France)

Jeudi 13 décembre

Salle : POLE SOCIAL MAC DE BRASSENS
AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 33150 CENON (tram A arrêt : La Marégnie)

De 10h à 12h & de 14h à 16h30

Ne pas jeter sur la voie publique

VENEZ NOMBREUX ET PENSEZ A VOS SACS

Participation solidaire

RENSEIGNEMENTS :
SECOURS POPULAIRE DE CENON
Rue Alexandre Dumas
Résidence Trait d'union
Bâtiment A 33150 CENON
05 56 32 38 03 / 06 88 86 66 07



NOEL MAGIQUE
Grand Spectacle
De Noël 2018

Samedi 15 décembre
Au PALAIS DES CONGRES
Bordeaux

Départ 10h00 Retour 14h00
devant le comité du Secours Populaire de Cenon

Participation :
Bénéficiaires et bénévoles
1€ / personne
Non bénéficiaires 2€/personne

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Secours Populaire Français de Cenon
Animation des Campagnes de Solidarité
Rue Alexandre Dumas Bâtiment E 33150 Cenon
05 56 32 38 03 / 06 86 51 47 76





ÉVÈNEMENT

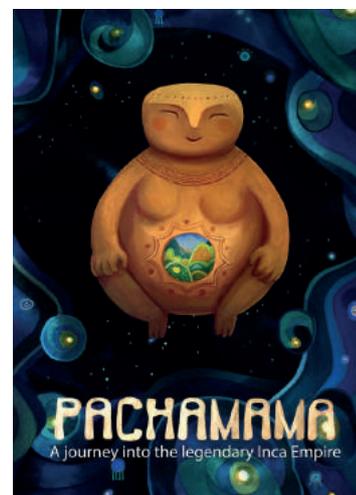
Séance de cinéma offerte & goûter de Noël

En cette période de fêtes de fin d'année, la Mairie offre une projection pour les enfants le **samedi 22 décembre**, qui sera suivie d'un goûter.

Cette année, le Cinéma Anamorphose a choisi le film d'animation « *Pachamama* » sorti dans les salles françaises par Haut et Court et réalisé par Juan Antin. Entièrement imprégné de la vision du monde et de l'esthétique des indigènes sud-américains, « *Pachamama* » rappelle en quelque sorte « *Kirikou* ». Le réalisateur s'est inspiré de la culture et de l'art des populations autochtones du Pérou et de la Bolivie pour créer ce film d'animation artistique et coloré. Avec de très belles images, il évoque le thème des mythologies de la Cordillère des Andes à travers deux enfants, Tepulpaï et Naïra, qui partent en quête d'un totem volé par des Incas. Leur aventure les mènera jusqu'à Cuzco, capitale royale assiégée par les conquistadors.

Infos utiles

La séance aura lieu le samedi 22 décembre à 14h30 à la salle des fêtes.



Colorie les
héros de
Pachamama



LE CONGRÈS DES MAIRES

Les 20-21-22 novembre 2018

Le congrès des maires s'est déroulé à Paris du 19 au 22 novembre 2018. Cette réunion, qui rassemble tous les ans des milliers de maires, adjoints et conseillers municipaux, permet de faire le point sur les grandes questions en cours touchant les territoires et leur gestion, d'échanger lors de tables rondes, chacun pouvant avoir la parole, d'écouter et de profiter de l'expérience des autres, d'avancer vers des propositions pour accompagner les réformes et améliorer la situation. Des personnalités, responsables de grands programmes, animent les débats, des ministres viennent expliquer les réformes en cours, rendre compte de leur travail, écouter les suggestions de l'assemblée.

La grande question traitée par le congrès des maires cette année est celle de la place de la commune dans l'organisation du territoire. Il était temps, car le sujet est maintenant brûlant.

Depuis 60 ans, la France vit en effet un bouleversement permanent de son organisation territoriale, auparavant stable

autour de la cellule de base qu'est la commune et la division territoriale fondamentale qu'est le département. On a vu la création des premières communautés urbaines en 1966, la création des régions en 1982, la création des communautés de communes en 1991, la création des « Pays » en 1995, sur la base de plusieurs communautés de communes, la création des communautés d'agglomération et le renforcement des communautés des communes en 1999, la création des Métropoles en 2010... Le « millefeuille » administratif s'épaissit avec la multiplication des strates de collectivités locales.

Le but annoncé était d'une part de trouver la taille satisfaisante pour que pour les collectivités puissent tenir leur place dans un contexte de mondialisation, d'autre part de faire des économies d'échelle en trouvant la bonne taille pour la gestion locale, dans le cadre de la décentralisation.

Or, au lieu de cela et au lieu de mettre en place des dispositions pour permettre

aux collectivités existantes de coopérer efficacement, on n'a pas cessé de rajouter des couches au millefeuille, en créant de nouvelles collectivités, de nouvelles administrations, en alourdissant d'autant les procédures et en faisant exploser les dépenses dues à ces empilements de structures administratives, souvent redondantes et/ou concurrentes. Il y avait dans toutes ces réformes de l'implicite non avoué, purement technocratique : création des communautés de communes pour supprimer les communes, création des régions et des métropoles, pour supprimer les départements. Ainsi on pensait régler la question de représentativité et des économies à faire, en gérant uniquement la taille de la collectivité locale.

Ce mouvement s'est accéléré dans le précédent quinquennat, avec la création des nouvelles régions, regroupant plusieurs régions anciennes, nouvelles entités sans lien commun entre elles et dangereusement plus onéreuses que les précédentes. Il en a été de même pour les métropoles et les transferts

de compétences et de personnel des communes qui les composent : 25 % de dépenses supplémentaires et perte évidente d'efficacité de proximité par cette centralisation qu'avait évitée la communauté urbaine. Dans cette période, on a manqué de peu aussi la suppression du département et la suppression de la commune. Sauvé *in extremis*, le département est en sursis, car il est question que la métropole le remplace et qu'il ne survive, sans beaucoup de moyens, que dans les zones rurales.

En sursis aussi, la commune, pourtant seule collectivité locale à être reconnue par la population et à avoir de l'importance pour elle, à exercer une compétence générale, à accomplir un travail de proximité irremplaçable. Une loi, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée en 2015, a renforcé au contraire les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (dont les communautés de communes), au mépris des populations, qui comptent sur les communes pour effectuer un travail de proximité indispensable. Parallèlement, le précédent gouvernement supprimait 30% de la dotation de fonctionnement aux communes, un dû pourtant incontestable, venu du transfert de compétences de l'Etat vers les communes lors des lois de décentralisation. Cette suppression d'un tiers des moyens alloués aux communes a été perçue comme une brutale agression, prémices d'une asphyxie devant aboutir à l'extinction.

Les élus nationaux qui ont promulgué ces dispositions ont laissé la place à d'autres. Mais le changement politique ne signifie pas forcément que les projets concoctés depuis des décennies par des techniciens installés dans les ministères

soient pour autant remis en cause. La persistance technocratique est bien plus difficile à combattre que les idéologies.

D'où le fait qu'il faille agir sans délai pour éviter les dérives engagées de longue date et enrayer le processus délétère de la recentralisation.

Les maires ont maintenant pris conscience du danger, qui avait pu leur échapper précédemment. Ils sont 83 % à le dire à présent, en refusant les conséquences de la loi NOTRe, loi devant aboutir à transférer toutes les compétences des communes, ne laissant finalement aux maires que l'état civil, avant la disparition pure et simple de la commune. Les associations de maires travaillent à négocier avec le gouvernement pour revenir sur cette loi et les autres dispositions négatives et pour aboutir au contraire à un bon équilibre au niveau des collectivités locales. Une mobilisation générale se fait jour pour sauver la commune, élément démocratique de base. Le Sénat, chambre nationale historiquement appuyée sur la représentation locale, s'y emploie avec énergie.

Ainsi ce congrès des maires a-t-il été largement dominé par la question de la sauvegarde des communes et de leur action. Le titre du congrès « Servir le citoyen et agir pour la République », laissait largement supposer qu'il fallait trouver le juste milieu dans l'exercice des compétences pour que l'on reste efficace. L'hashtag « #MaCommuneJyTiens » a été le maître mot. Aussi les grandes conférences ont-elles été les suivantes : « L'intercommunalité au service des communes » (organisation intercommunale : la liberté comme exi-

gence, Intercommunalité ou supra-communauté ?), « Décentralisation déclin ou audace ? » (quel est le bilan des relations entre l'Etat et les collectivités locales ?, comment renouveler des relations audacieuses avec l'Etat au service d'une décentralisation réussie ?), « L'inégalité d'accès aux services essentiels de proximité » (des politiques territorialisées pour plus d'efficacité et de proximité, des leviers à la disposition des élus locaux). Sans parler des très nombreux ateliers et forums proposés par le congrès. Programme complet à l'adresse suivante : https://www.amf.asso.fr/m/cong_programme/.

Pour ce qui relève des finances, si les maires ont l'honnêteté de constater que la baisse des dotations a été stoppée avec l'arrivée du nouveau pouvoir, l'inquiétude actuelle se porte cependant sur la suppression de la taxe d'habitation, mise en place progressivement, et dès cette année, avantage considérable pour le contribuable, mais qui laisse perplexe sur son application, malgré les propos rassurants de l'Etat. Le Président de la République a promis que cette taxe, constituant une part importante des ressources des communes, serait compensée à l'euro près par l'Etat. Mais à partir de quel taux, et sur quelles autres ressources ? Là est la question. Si le taux retenu est celui de 2017, et que la compensation est figée ensuite, comme cela a été annoncé, qu'en sera-t-il dans 20 ans ? Comparativement à l'augmentation permanente du coût de la vie, la compensation deviendra assez vite dérisoire. Qu'en est-il aussi de l'augmentation des bases fiscales, qui suivent l'augmentation de la population et des activités professionnelles : elles ne seront pas prises en compte et l'on aura de ce fait une augmentation des



suite p. 12-13



charges des communes sans l'augmentation correspondante des ressources. Par ailleurs, si la compensation est une simple dotation, elle pourra être diminuée, comme on a pu le voir avec la diminution de 30 % de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il faut donc que la compensation de la perte de la taxe d'habitation pour les communes soit indexée sur l'évolution de la commune et sur l'évolution du coût de la vie et qu'elle soit un dégrèvement où l'Etat se substitue au contribuable et non pas une dotation. La taxe d'habitation sera finalement supprimée pour 100 % des contribuables (et non 80 %), suite à l'intervention du Conseil Constitutionnel. Elle sera maintenue pour les résidences secondaires, ce qui permet techniquement au processus de dégrèvement d'exister et ce qui laisse aux conseils municipaux la prérogative de voter le taux. Reste à présent à obtenir l'indexation nécessaire et la prise en considération de l'évolution de la commune. La refonte complète de la fiscalité locale doit intervenir au printemps 2019, d'où l'importance de la participation au débat actuel.

Dans les interventions du Premier Ministre au congrès des maires, et du Président par la lettre qu'il a écrite aux maires et par son discours à l'Élysée, il apparaît que la concertation et la confiance seront de mise et que l'on ne cherchera plus à imposer de force telle ou telle réforme concernant les collectivités territoriales. Prenons bien acte de cette volonté de travail commun : « Il n'est de réussite que collective [...] Nous devons sortir de l'Etat qui bride les énergies, pour entrer dans celle de l'Etat qui les libère ». Des marques de confiance sont prodiguées aux maires : « Je l'ai souvent dit, la France ne serait pas la même sans ses maires [...] Quand je vous rencontre souvent sur le terrain, vous me dites souvent une chose « faites-nous confiance ». Et c'est vrai

que l'Etat a pris cette mauvaise habitude de tout encadrer, de tout régler depuis Paris, sans prendre en compte la diversité du pays. Je crois en l'intelligence des territoires. »¹

ce titre, la répartition des tâches entre la commune et la communauté des communes, qui a été au centre des réflexions du congrès des maires, doit faire l'objet d'un large réaménagement. Personne ne plaide plus pour la supra-communalité, c'est-à-dire pour l'absorption des communes par une structure supérieure, qui serait la communauté des communes. On a bien compris que cette orientation supprimerait la proximité, le contact avec le citoyen, la perception des réalités du terrain, la compréhension fine des besoins du territoire, la rapidité de décision et d'exécution des programmes d'investissement, la gestion cohérente des services, la présence d'élus disponibles et accessibles à la population... On reparle à présent de la subsidiarité, principe selon lequel l'action publique doit revenir à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Ainsi, il faut laisser aux communes les compétences qu'elles sont à même d'exercer et donc tout ce qui relève de l'action de proximité. La communauté des communes devrait en revanche accomplir ce que les communes ne peuvent faire seules. Mais à quoi peut servir une communauté des communes qui n'a pour fonction que de transférer les compétences qui lui sont transmises à un syndicat ou à une association ? Les communes peuvent effectuer elles-mêmes ces transferts et ces délégations de service public vers des opérateurs extérieurs, en économisant les étapes intermédiaires inutiles et coûteuses.

Ainsi, il a été admis par le Président de

¹ Emmanuel Macron, Lettre aux Maires de France, le 16 novembre 2018.

la République que « la mise en œuvre accélérée de la réforme de l'intercommunalité et l'application, mécanique et parfois trop stricte de la loi NOTRe, ont pu être source de dysfonctionnements et de déceptions. ». Il n'exclut pas de modifier la loi. C'est déjà en cours sur certains points, le transfert automatique et immédiat de la compétence assainissement aux Cdc a été renvoyé à 2026, en attendant mieux. Que ferait en effet une communauté des communes de cette compétence, sinon de la transférer à un délégataire de service public, ce que font pourtant déjà les communes ? En effet, les communautés de communes sont en général trop petites pour exercer elles-mêmes des compétences lourdes, gestion des déchets, de l'assainissement individuel et collectif, des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion des services de la petite enfance (crèches et centres de loisir), construction des bâtiments sportifs et culturels et gestion des activités afférentes... Il a été suggéré au congrès que l'on élargisse la taille des communautés de communes pour qu'elles exécutent elles-mêmes les compétences qui leur sont transférées. Et cela renforcerait le rôle des communes, qui continueraient d'assurer les services de proximité. Les Cdc auraient par exemple pour fonction de construire des bâtiments publics utiles, mais la gestion de ces lieux publics serait confiée aux communes, comme c'est le cas pour la voirie. Ainsi serait renforcé le rôle de la commune pour tout ce qu'elle sait et peut faire et que la population attend. En effet, « L'interlocuteur naturel des citoyens, c'est le maire, qui a la légitimité et la confiance » (Alain Juppé). Les services de proximité se situent exactement au niveau de la commune, qui est aussi un « amortisseur social », traitant les questions qui sont de son ressort, et assurant le relai vers les autres instances compétentes pour le reste.

Il est à souhaiter que les bonnes dispositions allant en ce sens seront suivies d'effet. Un grand ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a été créé et une Agence nationale de la cohésion des territoires est en gestation, pour accompagner les collectivités dans leurs projets. Le territoire a plus besoin de stabilité et de soutien que de bouleversements incessants de ses périmètres et compétences et de menace sur ses fonctions et ses moyens. Souhaitons que les dispositions prises et les négociations entre les maires et l'Etat permettent de parvenir à l'équilibre souhaité.



RÉCEPTIONS

Au Sénat

Les maires de Gironde ont été reçus au Sénat lundi 19 novembre par les sénateurs Philippe Madrelle, Françoise Cartron, Nathalie Delattre, Laurence Harribey, Florence Lassarade. C'était la semaine des maires au Sénat, accueil et portes ouvertes pour visiter les lieux, assister à des séances, rencontrer des sénateurs...



A l'Élysée :

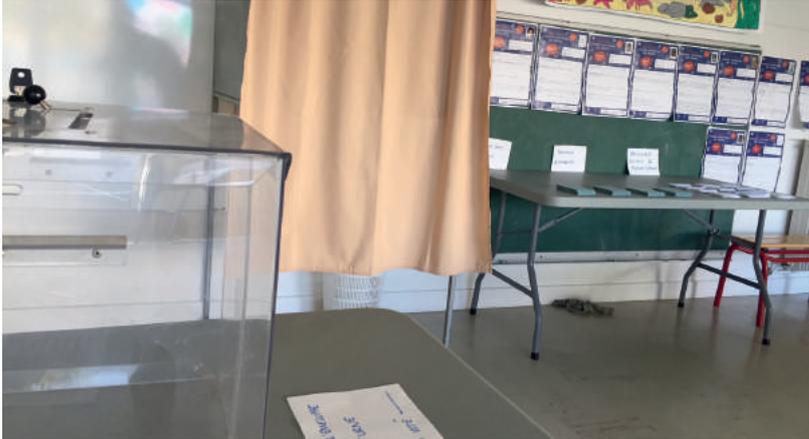
Plus de 2000 maires, représentant tous les territoires de France ont été reçus mercredi 21 novembre à l'Élysée par le Président de la République. Celui-ci leur a confirmé les termes de la lettre bilan qu'il leur a envoyée le 16 novembre, leur a laissé la parole et leur a répondu sur tous les points qu'ils ont voulu évoquer.



RETOUR SUR...

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes

Avec l'aide de l'équipe du périscolaire, tous les enfants de l'école élémentaire sont allés voter pour élire leur candidat favori pendant la pause méridionale le mardi 13 novembre. Ils ont voté « comme les grands » dans l'isoloir et déposé l'enveloppe dans l'urne.



Le vendredi 16 novembre, les résultats ont été annoncés dans la cour de l'école, après la sortie des classes, par M. le Maire et Mme Immer, première adjointe déléguée aux affaires scolaires. Les 12 élus ont signé le tableau du Conseil Municipal des Jeunes et ont reçu un diplôme, un livret « Ma commune » et une écharpe.



Les candidats élus de gauche à droite : Manon Cursan, Eliot Fréaud, Johan Bonnevin, Lucie Baqué, Elisa Akono, Maxime Abadie, Chloé Duclerc, Siobän Fréaud, Zoé Germay, Noomi Perchet et Gabriel Akono. (hors photo : Gabrielle Costanzo)



GPEP

Café des parents

Mercredi 5 décembre, l'association Groupement des Parents d'Élèves de Pompignac propose un « Café des parents ». Elle coorganise ce rendez-vous avec la mairie et les enseignants de l'école maternelle. Les parents sont invités à rester après avoir déposé leurs enfants. Le temps d'un café, ils pourront échanger avec les autres parents et les enseignants dans un cadre informel.

Pendant ce temps de convivialité, les parents sont autorisés à visiter l'école et les enfants sont généralement ravis de les guider et de leur montrer leurs travaux, chose habituellement impossible avec le plan vigipirate.



**Du mercredi 21 novembre au
mercredi 5 décembre 2018**



**AIDONS LE PÈRE NOËL,
POUR QU'IL N'OUBLIE
PERSONNE !**

GRANDE COLLECTE JOUETS & LIVRES

en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Pompignac
et du



Vous pouvez déposer les jouets et les livres :

- dans les écoles maternelles et élémentaires (si votre enfant est scolarisé)
- à la Mairie de Pompignac
- au bureau de Poste



GPEP Nous vous en remercions.
Le Groupement des Parents d'élèves de Pompignac.

Rejoignez la page du GPEP Pompignac

Le Blog <http://gpepompignac.canalblog.com/>

L'association organise aussi une collecte de jouets et livres en faveur du CCAS de Pompignac et du Secours Populaire (voir p. 8).

Veuillez déposer les jouets/livres dans les écoles, à la Mairie ou dans le bureau de Poste de Pompignac **avant le 7 décembre.**



LES SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE DE POMPIGNAC

Les services techniques municipaux sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils gèrent l'entretien des voiries, des espaces verts, du mobilier urbain, de l'éclairage public, mais aussi la maintenance et l'entretien de tous les bâtiments communaux, des écoles, sans oublier les équipements sportifs et la préparation des festivités. Chaque jour, vous les rencontrez ou les croisez dans leurs fonctions.

ESPACES VERTS

Ce service assure l'entretien de tous les espaces verts de la commune et du cimetière. Il s'occupe aussi du fleurissement et de l'embellissement du village. Sous la responsabilité d'Adrien Arnoud, les équipes s'occupent de la tonte des terrains communaux de mars à octobre, de l'élagage des arbres en novembre, de l'entretien (taille des massifs, désherbage...), de l'arrosage de juin à septembre et du nettoyage du cimetière en octobre.

Les prochaines missions

- Fleurissement du lotissement de Lannegran
- Ramassage des feuilles et nettoyage des caniveaux
- Fleurissement de la Maison de Cadouin en décembre (pour compléter la première phase de fleurissement qui a eu lieu pendant l'année)
- En 2019, fleurissement de l'avenue de l'Entre-Deux-Mers



SERVICE BÂTIMENT

Pascal Lallier s'occupe des gros travaux de rénovation dans les bâtiments communaux et il crée de nouveaux espaces ou équipements selon les besoins et les utilisations des locaux.

Les prochaines missions

- Réhabilitation du salon d'été à la Maison de Cadouin
- Création d'une clôture opacifiante autour du bâtiment des services techniques
- Fermeture du préau des ateliers municipaux et création d'un petit bâtiment supplémentaire pour augmenter la capacité de stockage
- Rénovation des peintures et réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes
- Travaux de réfection de certains bureaux dans la Mairie
- Création d'une rosace au sol pour un futur kiosque et d'un puits décoratif dans le jardin de la Maison de Cadouin pour compléter l'embellissement extérieur (pour les cérémonies de type mariage, baptême...)

SERVICE VOIRIES

Dirigé par Christophe Cursan, ce service s'occupe de l'entretien des voies publiques (réfection des rues, des trottoirs, mise en place de signalétiques...) ainsi que de certains travaux sur le réseau pluvial.

Les agents accomplissent un entretien préventif des voies, avaloirs et caniveaux tout au long de l'année, procèdent au relevé et curage du réseau d'eaux pluviales en automne et des fossés en hiver. Ils surveillent le bon respect des arrêtés lorsque des travaux sont engagés par des entreprises sur les voies de la commune.

Enfin, ils font des réparations ponctuelles quand cela est nécessaire et sont chargés de sécuriser et nettoyer les routes lors des accidents.

Les prochaines missions

Une des objectifs principaux de l'équipe voirie est de procéder à un relevé de toutes les voies pour créer une topographie de la commune (longueur, largeur, vitesse, implantation des réseaux....) Cela permettra de générer des fiches d'identité pour chaque voie.



SERVICE TRANSPORT

Chauffeur principal du bus communal, Bernard André (remplacé par Pascal Lallier si besoin) procède au ramassage scolaire matin et soir et organise les sorties dans les grandes surfaces et les grands marchés tous les mercredis matins pour faciliter l'accès aux personnes non véhiculées ou isolées. Le service de transport en bus est aussi ponctuellement utilisé pour des sorties scolaires ou par des associations. Bernard s'occupe également de la sonorisation et de l'éclairage des bâtiments communaux.

Les prochaines missions

- Pose des illuminations de Noël
- Décoration des candélabres, derrière la salle des fêtes

SERVICE FESTIVITÉS

Dans le cadre de l'organisation des festivités, ce service assure la logistique technique, notamment en préparant les salles municipales ou en transportant le matériel nécessaire. Le service est assuré par des jeunes en phase d'études ou de recherche d'emploi (actuellement Safwane Rbib et Hugo Correia), les vendredis et lundis pour remettre et réceptionner les matériels loués ou prêtés aux particuliers, associations, communes voisines, installer les dispositifs, suivre les activités...

SERVICE PROPRETÉ & MAINTENANCE

Dominique Siracusa et Jean-Claude Germain sont en charge de différentes missions, notamment aux niveaux de la propreté de la commune : ils s'occupent du ramassage des encombrants chaque mois, du passage avec la benne tous les jours, du nettoyage extérieur des bâtiments et de la gestion des poubelles.

Ils font l'entretien préventif de tous les bâtiments communaux et les travaux de maintenance, notamment dans les écoles pendant les vacances scolaires.

Les prochaines missions

- Installation de cendriers, de distributeurs de sacs pour déjections canines
- Nettoyage et peinture de la murette à la Maison de Cadouin
- Changement des potelets en béton au terrain d'honneur de la Plaine des sports
- Travaux de peinture côté loge dans la salle des fêtes



LE DIMANCHE 9
DÉCEMBRE 2018

POMPIGNAC

La fête de l'Avent Noël

VISITE DU
PÈRE NOËL

ARTISANAT
D'ART

PRODUITS
LOCAUX

ATELIERS
CRÉATIFS



organisé par l'association Finger Muppets

Finger
MUPPETS
Les ateliers culturels et créatifs

et la Mairie de Pompignac

COMMUNE DE
POMPIGNAC

FÊTE DE L' « AVENT » NOËL

Le dimanche 9 décembre de 10h à 18h

Cette année, c'est l'association Finger Muppets en association avec la Mairie, qui organise le marché de Noël le **dimanche 9 décembre**.

Une quinzaine de stands seront présents pour vous aider à préparer vos fêtes de fin d'année et à trouver des cadeaux : gastronomie, artisanat... Familial et chaleureux, le marché de Noël débutera à 10h jusqu'à 18h. Le midi, la Mairie vous invite à partager un apéritif en toute convivialité, autour de quelques amuse-bouche.

Pour les gourmands, un stand de restauration/buvette sera installé toute la journée avec des crêpes, gaufres, chocolats chauds et le traditionnel vin chaud !

Finger Muppets vous a préparé plein de surprises et d'animations !

Pour les enfants, un stand maquillage sera ouvert tout le dimanche et plusieurs ateliers créatifs gratuits seront proposés :

- Cartes de Noël à 15h - 8-12 ans - places limitées à 10 enfants - 45 min
- Création d'un Père Noël en rouleaux cartonnés à 16h - 4-7 ans - places limitées à 6 enfants - 45 min

Pour les tout petits, vous pourrez assister au spectacle "Les 4 saisons" à 10h30, créé par la MAM Grandir à petits pas (pour les enfants de 3 mois à 3 ans, sous la surveillance des parents, sur réservation obligatoire).

Les enfants pourront participer à un concours de dessins et leurs oeuvres seront exposées jusqu'à la remise du prix du public à 17h.

Un flashmob aura lieu à 14h45, chorégraphié par l'association Adagio. Vous pouvez dès maintenant apprendre la chorégraphie et venir vous déhancher avec nous le dimanche 9 décembre !

Une tombola aura lieu tout le dimanche et vous repartirez immédiatement avec votre lot.

Enfin, le Père Noël rendra visite aux enfants à 11h et à 17h, il distribuera des friandises et vous pourrez repartir avec une photo souvenir de ce moment magique.



Les D'cousues



De volutes en arabesques



Perlez-vous



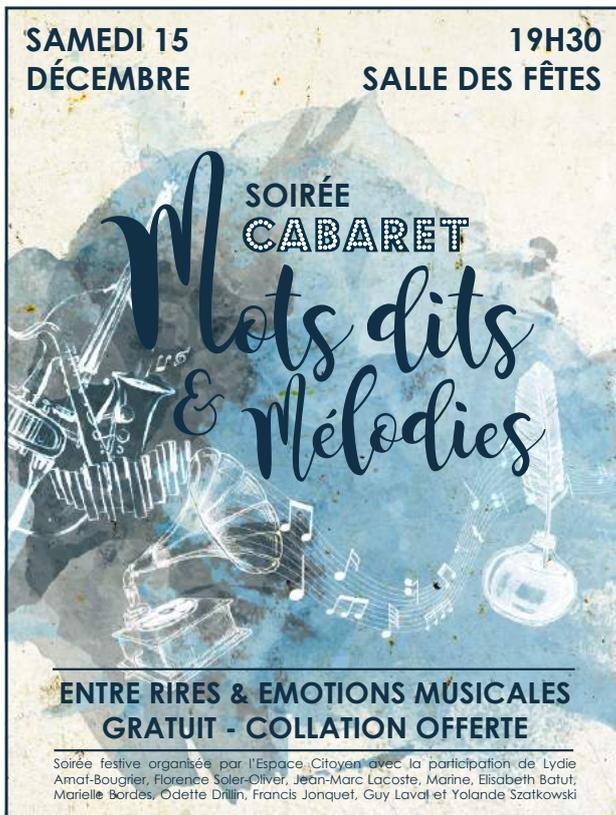
Les Jardins d'Aphrodite



Terr'A Safran

ESPACE CITOYEN

Soirée cabaret « mots dits & mélodies »



Le **samedi 15 décembre** à 19h30, l'Espace Citoyen organise la soirée cabaret « *Mots dits & Mélodies* » à la salle des fêtes.

A la lueur de la flamme, la petite musique des mots et des mots mis en musique : la vie en toutes ses saisons, entre rires et émotions musicales.

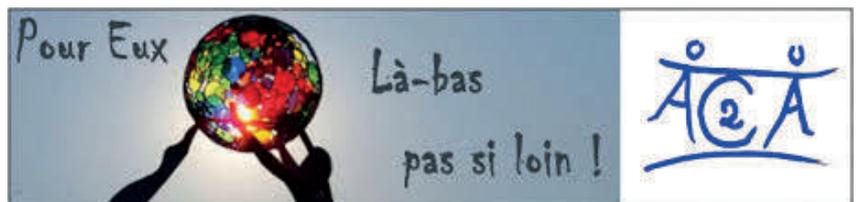
Musiques, sketches, chants, lectures, contes... la soirée vous réserve de belles surprises.

Partageons un moment convivial et chaleureux avec Lydie Amat-Bougrier, Florence Soler-Oliver, Jean-Marc Lacoste et Marine, Elisabeth Batut, Marielle Bordes, Odette Drillin, Francis Jonquet, Guy Laval, Yolande Szatkowski.

Infos utiles

Gratuit - collation offerte.

Les inscriptions sont ouvertes pour le Gala de solidarité du samedi 26 janvier



Comme chaque année, l'Espace Citoyen organise un Gala de Solidarité en début d'année. Pour 2019, il sera en faveur de ACA2 (soutien du développement des soins palliatifs au Congo Brazzaville) présidé par le Professeur Burucoa. Elle aura lieu le **samedi 26 janvier** à 19h30 à la salle des fêtes.

La 1^{ère} partie de la soirée sera informative, présentée par le Pr. Burucoa et son équipe. Il y aura ensuite une projection du film « *Les yeux ouverts* ».

Enfin, la seconde partie de cette soirée sera festive !

La « *Band'à l'envers* », les chanteurs Francis Jonquet, Carole Defontaine et Pink Lady ainsi que le musicien Jean-Christophe De Carvalho animeront cette belle soirée.

Seul le repas est payant, au prix de 14€. Les bénéfices réalisés seront versés à ACA2.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant en mairie.

Inscription et règlement **avant le 15 janvier**.



ÉCOLE DE MUSIQUE

Audition de fin d'année

Pour clôturer cette année 2018, les élèves de l'école de musique municipale proposent une audition le **vendredi 14 décembre** à 18h30 à la salle des fêtes.

Piano, guitare, violon, en solo ou en groupe, seront parfois accompagnés de chants pour interpréter des variétés comme *Million dreams*, *DEDA* et bien d'autres...

Enfin, la classe d'éveil musical proposera un petit spectacle ainsi que la chorale.

Infos utiles

Collation offerte - Entrée libre.

Contact : Sébastien Brebbia, directeur de l'Ecole de musique, sebastien.brebbia@pompignac.fr

ADAGIO

Des cours de bachata à Pompignac



Retrouvez Julien & Wendy **tous les mercredis soirs** pour un cours de bachata à Pompignac, de 19h45 à 20h15 dans la salle n°6 de l'école maternelle.

Julien a plus de 10 ans de danse académique, 7 ans de Hip Hop et maintenant 6 ans dans l'univers des danses latines. Danseur et professeur passionné, sa polyvalence et ses bagages techniques font de lui un danseur accompli et un très bon pédagogue.

Wendy, professeur de jazz diplômée d'état depuis 2016, a fait ses armes en dansant dans plusieurs compagnies, notamment la *Compagnie Tremplin*. Elle s'est formée auprès des plus grands de la bachata dominicaine comme Samy El Magico ou encore Carolina Rosa. Dans la danse elle transmet sa passion, son énergie naturelle et sa bonne humeur !

Un duo détonnant pour vous apprendre à vous déhancher sur les rythmes latino.

Pour rappel, il reste aussi des places pour le cours de modern jazz des moyennes/grandes sections le vendredi de 17h à 17h45 et le cours adultes le vendredi de 20h à 21h30.

Infos utiles

Informations et inscriptions au 06 11 13 19 51 ou par mail à assosdanse.adagio@gmail.com

LES ATELIERS D'ISA

Exposition-vente



Le week-end du 8 et 9 décembre, les membres des Ateliers d'Isa présentent leurs oeuvres lors d'une exposition vente à la Maison des associations. Tableaux, sculptures, powertex... Venez découvrir ses compositions artistiques.

Infos utiles

Entrée libre.
Samedi 14h-18h30
Dimanche 10h-18h30
Contact : Dominique Boivert
dominique.boivert@gmail.com
06 99 08 84 84

ART FLORAL

Exposition et démonstration florale



Vendredi 7 décembre l'association d'Art Floral vous propose une démonstration de compositions florales pour des décorations de Noël, réalisées en direct à partir de 14h30 à la salle des fêtes. Parallèlement découvrez le travail des élèves de l'association qui exposeront plus d'une vingtaine de bouquets élaborés par leur soin.

Infos utiles

Entrée libre.
Contact : Marie-Luce Paris
marieluceparis@gmail.com

LE TEMPS DE VIVRE

Repas de Noël & galette des rois

L'association le Temps de Vivre propose à ses adhérents un repas de Noël le **jeudi 13 décembre** à 12h à la salle des fêtes. Une loterie sera organisée pour animer le repas. Enfin, pour commencer la nouvelle année, l'association organise son Assemblée Générale le jeudi 10 janvier à 14h30, qui sera suivie d'une dégustation de la traditionnelle galette des rois.

Infos utiles

06 12 05 26 66 ou 06 14 81 03 96.

BAND'À L'ENVERS

La troupe recrute des musiciens

La troupe de la Band'à l'envers recrute des musiciens. Vous aimez jouer de la musique entre copains ou en famille ? Venez les rejoindre avec votre trompette, saxophone, clarinette, flûte, trombone, tuba ou soubas.

Infos utiles

06 27 06 85 46
06 74 25 48 20
labandalenvers@gmail.com





THÉÂTRE DES SALINIÈRES

L'ouragan vient de Carcassonne

Pour bien démarrer le mois de décembre, venez voir la représentation du Théâtre des Salinières **samedi 1^{er} décembre** à 20h30 à la salle des fêtes. *L'ouragan vient de Carcassonne* est une comédie de Frédéric Bouchet, patron des Salinières, qui se consacre de plus en plus à l'écriture de comédies pour le théâtre comme *251 Bigoudis roses*, *La loose*, ou *Le sexe de l'escargot*. Comme comédien, il a joué dans plus de 80 pièces de théâtre, signé 50 mises en scène, et participé à près de 50 tournages de films et téléfilms.

Résumé

Une catastrophe arrive souvent sans prévenir. Celle-ci fait exception à la règle.

Greg et Valentine sont un petit couple adorable et sans histoire. L'été dernier, lors de leurs vacances à Carcassonne, Greg a retrouvé son copain Mimi qu'il n'avait pas revu depuis le collège. Comme souvent dans ce genre de retrouvailles, ils décident de se revoir. Quelques semaines plus tard, Mimi recontacte Greg. Avec sa compagne Consuela, il doit venir un jour ou deux à Paris. Greg leur propose tout naturellement de les héberger et ne se doute pas qu'il vient de faire l'erreur de sa vie en mettant le doigt dans un engrenage infernal... car dès leur arrivée, la situation va immédiatement se dégrader. Mimi et Consuela, bien décidés à s'installer carrément, vont bouleverser la vie du petit couple bien rangé. Greg et Valentine vont rapidement être les victimes d'un Mimi particulièrement muflé, mal élevé et envahissant, et d'une Consuela dont le sans-gêne n'a d'égal que son culot sans limite. Greg et Valentine vont bien sûr tenter de se débarrasser de leurs « amis » encombrants, quand un évènement apparemment anodin et quelques indices curieux vont faire naître des soupçons sur les véritables motivations de ces carcassonnais si particuliers...

Infos utiles

Comédie de Frédéric BOUCHET

Mise en scène : Alexis PLAIRE

Avec : Franck BEVILACQUA, Alexis PLAIRE, Laura LUNA, Grace-Alexandra GUENARD, David MIRA-JOVER et Didier POULAIN

Tarifs : 18€

en vente en ligne sur le site www.theatre-des-salinières.com, à la Mairie ou sur place le soir de la représentation.

THÉÂTRE
des
SALINIÈRES
21 ANS

Franck
BEVILACQUA
Alexis
PLAIRE
Laura
LUNA
Grace-Alexandra
GUENARD
David
MIRA-JOVER
Didier
POULAIN

L'OURAGAN
VIENT DE
CARCASSONNE

Comédie de FRÉDÉRIC BOUCHET
Mise en scène d'ALEXIS PLAIRE

License artistique : DOG 2017/6438 - L11/1079297 - L2/1079298 - L3/1079299 - L4/1079300 - L5/1079301 - L6/1079302 - L7/1079303 - L8/1079304 - L9/1079305 - L10/1079306 - L11/1079307 - L12/1079308 - Cédric - Perrine SEINE-DUAL & Caroline GORDON. Crédits Photos : Marie ALBEROLA.

SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE // THÉÂTRE DES SALINIÈRES
Comédie « *Louragan vient de Carcassonne* » de Frédéric Bouchet. (voir p. 23)

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE // BAL TANGO ARGENTIN
organisé par Lindo Tango, de 16h à 19h à la salle des fêtes.

MERCREDI 5 DÉCEMBRE // CAFÉ DES PARENTS
organisé par GPEP de 8h à 9h à l'école maternelle. (voir p. 15)

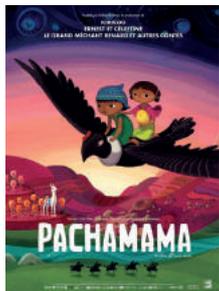
VENDREDI 7 DÉCEMBRE // DÉMONSTRATION D'ART FLORAL organisée par l'association Art Floral de Pompignac à 14h à la salle des fêtes. (voir p. 22)

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 DÉCEMBRE // EXPOSITION-VENTE organisée par l'association de loisirs créatifs Ateliers d'Isa, de 14h à 19h le samedi et de 10h à 19h le dimanche à la Maison des associations. (voir p. 22)

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE // FÊTE DE L' « AVENT » NOËL organisé par la Mairie et l'association Finger Muppets à la salle des fêtes. (voir p. 18-19)

VENDREDI 14 DÉCEMBRE // AUDITION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE à 18h à la salle des fêtes. (voir p. 21)

SAMEDI 15 DÉCEMBRE // SOIRÉE CABARET
« Mots dits et Mélodies » organisé par l'Espace Citoyen à 19h30 à la salle des fêtes. (voir p. 20)



SAMEDI 22 DÉCEMBRE // SÉANCES DE CINÉMA & GOÛTER DE NOËL offerts par la Mairie aux enfants pompignacais à 14h30 à la salle des fêtes. (voir p. 9)

MERCREDI 5 DÉC. 20h30 L'AMOUR FLOU

Comédie de et avec Romane Bohringer, Philippe Rebbot avec Rose Rebbot-Bohringer

LUNDI 10 DÉC. 14h30 MAUVAISES HERBES ◀ CINÉ THÉ

Comédie de et avec Kheiron avec Catherine Deneuve, André Dussollier

MERCREDI 12 DÉC. 20h30 LE PAPE FRANÇOIS

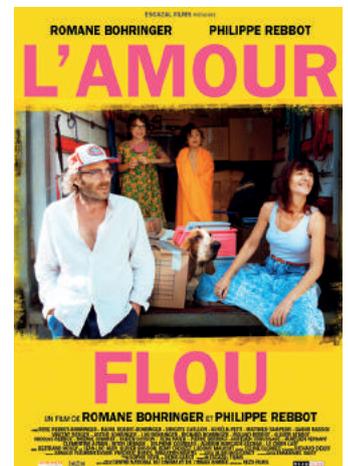
Documentaire de Wim Wenders

MERCREDI 19 DÉC. 20h30 AMANDA

Drame de Mikhaël Hers avec Vincent Lacoste, Isaure Multrier, Stacy Martin

SAMEDI 22 DÉC. 15h PACHAMAMA

Animation de Juan Antin - à partir de 5 ans



État civil / oct. 2018



AVIS DE NAISSANCES

- 16 oct. 2018 Élio RODRIGUEZ
- 17 oct. 2018 Thibaut NICOLAS
- 22 oct. 2018 Ambre PONTILLO



Le bus communal, qui propose des transports pour 2 € chaque mercredi matin, vous emmènera ce mois-ci au **Leclerc St Eulalie** le 7 décembre, au **Marché de Créon** les 14 et 28 décembre et le 21 décembre à **Auchan Bouliac**.

Le départ a lieu à 9h05 depuis la place de l'Entre-deux-mers.

IMPRIM'VERT®

